

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute ¹

6 à 11 : Études de cas, rapports de stage et exposés oraux. Évaluation des 6 compétences visées.

5 6 7 8 Évaluation des 11 compétences visées au niveau du cycle 2 :

- Auto-évaluation et évaluation par le tuteur (tableaux concernant chaque stage à renseigner dans le portfolio) ;
- Évaluation par le tuteur selon les critères indiqués dans la grille d'évaluation cycle 2 du portfolio.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A1. Réalisation du bilan et de l'évaluation clinique en masso-kinésithérapie</p> <p>A2. Élaboration du diagnostic en masso-kinésithérapie</p>	<p>C1. Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprécier dès la prise de contact le degré d'urgence et la gravité d'un trouble à partir des éléments et des moyens à disposition du masseur-kinésithérapeute, ainsi que les risques inhérents à une prise en charge en masso-kinésithérapie. - Repérer et analyser la plainte et les attentes du patient et/ou de son représentant légal ou le tiers de confiance. - Rechercher, analyser et interpréter les différentes catégories de données nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic kinésithérapique. - Adapter le questionnement anamnestique aux hypothèses induites par les informations collectées auprès du patient. - Élaborer une démarche diagnostique à partir des éléments recueillis au cours de l'entretien relatif à la plainte et à l'anamnèse. 	<p>Les modalités d'évaluation consistent en des épreuves d'évaluation écrites et/ou orales et/ou dossier produit par l'étudiant, une évaluation en situation pratique, un travail d'analyse écrit et/ou oral portant sur l'étude des grands processus, des études de cas et/ou analyses de situations et/ou rapports de stage et/ou exposés, l'évaluation des compétences par le tuteur de chaque période en milieu professionnel (stage).</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Appréciation du degré d'urgence et de gravité -Qualité de l'anamnèse : pertinence et exhaustivité des données au regard de la situation de la personne ou du groupe -Modalités d'entretien, d'observation, d'examen, de tests, mesures et épreuves conformes aux bonnes pratiques et adaptées à la situation -Justesse et pertinence des données observées et mesurées -Qualité de l'analyse diagnostique

¹ Annexes I et II de l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les étapes, les modalités et les outils nécessaires à la réalisation du bilan masso-kinésithérapique et les éléments d'information indispensables pour analyser la situation du patient. - Organiser, planifier et réaliser le bilan masso-kinésithérapique et le bilan d'évolution. - explorer les structures et les fonctions : observer, palper, mesurer des paramètres biométriques, physiologiques en utilisant les tests et outils appropriés. - Structurer, hiérarchiser, synthétiser et interpréter les informations pour résoudre des situations complexes. - Émettre une ou plusieurs hypothèses diagnostiques à partir de la synthèse des informations collectées et des éléments perçus au cours de la rencontre. - Compléter et/ou réorienter l'évaluation en cours de bilan, si nécessaire, en fonction de ces hypothèses formulées. - Élaborer un diagnostic kinésithérapique précisant le type de difficulté, dysfonctionnement, déficience, leur spécificité ou non et leur évolution probable à partir du relevé des capacités du patient et du degré de sévérité de ses difficultés/dysfonctionnements et en sélectionnant les terminologies adéquates parmi les termes diagnostiques en usage en masso-kinésithérapie. - Réaliser un diagnostic kinésithérapique s'appuyant notamment sur un diagnostic différentiel. - Émettre et réajuster un pronostic kinésithérapique à partir du diagnostic réalisé, de la difficulté ou du dysfonctionnement constaté, son degré de sévérité, des hypothèses d'évolution probable des troubles et des effets attendus de l'intervention en masso-kinésithérapie. - Évaluer la pertinence de l'intervention en masso-kinésithérapie. - Rédiger un compte rendu du bilan masso-kinésithérapique en respectant la réglementation en vigueur. 		

<p>A3. Conception d'un projet thérapeutique et d'une stratégie de prise en charge clinique</p>	<p>C2. Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer une stratégie d'intervention, définir et hiérarchiser à court, moyen et long terme les objectifs thérapeutiques en fonction des résultats du bilan masso-kinésithérapique, des besoins et des demandes du patient. - Prévoir les mesures appropriées dans le champ de la masso-kinésithérapie en situation d'urgence ou de crise, en référence aux normes et protocoles existants. - Identifier les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un projet thérapeutique construit en accord avec le patient ou son entourage. - Identifier et mesurer les obstacles à la mise en œuvre du projet thérapeutique et définir les solutions envisageables. - définir le calendrier et les modalités de mise en œuvre du projet thérapeutique. - Déterminer les matériels, équipements et locaux nécessaires à l'intervention en masso-kinésithérapie. - Sélectionner les méthodes thérapeutiques, systèmes de facilitation, compensation, aides techniques et humaines, systèmes alternatifs, adaptés aux besoins et aux demandes du patient et/ou de son entourage. - Identifier, proposer et définir des adaptations et aménagements dans le champ de la masso-kinésithérapie permettant d'améliorer la sécurité, la qualité de vie, l'autonomie du patient et de son entourage. - Identifier les interventions à conduire auprès du patient et/ou de son entourage dans le cadre du projet thérapeutique en tenant compte du projet individuel du patient, de ses capacités de compréhension, d'investissement et d'appropriation. - Identifier les professionnels concernés par la mise en œuvre du projet thérapeutique. - Définir les critères, les échéances, les outils d'évaluation permettant un suivi du patient à partir des axes thérapeutiques choisis. - Formaliser par écrit le projet thérapeutique en masso-kinésithérapie en argumentant ses choix et ses pratiques. - Évaluer l'état du patient, de son environnement et leurs évolutions tout au long du projet thérapeutique. - Analyser les écarts avec les résultats attendus et réajuster le projet thérapeutique en conséquence. 	<p>Les modalités d'évaluation consiste consistent en des épreuves écrites et/ou orales et/ou sur dossiers présentés par l'étudiants, des études de cas, rapports de stage et exposés oraux, l'analyse d'une situation de handicap ou étude de cas de prescription ou d'adaptation d'un appareillage ou d'une aide technique., l'évaluation des compétences par le tuteur de chaque période en milieu professionnel (stage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Pertinence de la définition des objectifs du projet et conception du projet de soin - Pertinence du choix des interventions et de leurs modalités de mise en œuvre - Pertinence et de l'adéquation du projet thérapeutique - Pertinence du suivi de l'évolution du patient et de l'évaluation du projet
---	--	--	---

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et utiliser des outils de transmission de l'information avec les partenaires et les acteurs concourant au soin des personnes. 		
A - 5. Prévention et dépistage, conseil, expertise, éducation thérapeutique et santé publique	C3. Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les politiques de santé et les priorités de santé publique dans sa pratique professionnelle, et proposer des démarches de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, d'éducation à la santé, de prévention et de dépistage. - Placer le patient en qualité de coauteur, de codécideur des objectifs, des moyens de soins et de gestion de sa santé. - Acquérir et développer une posture éducative, notamment pour élaborer des objectifs partagés avec le patient et/ou son entourage. - Conduire une démarche d'éducation thérapeutique ou d'éducation à la santé, de prévention et de dépistage à partir d'un diagnostic éducatif, en identifiant les besoins d'apprentissage du patient, des personnes et des groupes et les actions à entreprendre. - Concevoir, choisir et utiliser des outils pédagogiques adaptés et gérer l'information et les documents nécessaires au suivi de la maladie, particulièrement dans le cadre des maladies chroniques. - Intégrer et coordonner ses actions éducatives dans le cadre de programmes pluridisciplinaires avec les partenaires de santé. - Évaluer les effets de la démarche d'éducation thérapeutique, d'éducation, de prévention ou de dépistage et définir et mettre en œuvre les réajustements nécessaires. - Concevoir des protocoles kinésithérapiques dans le cadre de la prise en charge pluriprofessionnelle et coordonnée 	<p>Les modalités d'évaluation consistent en une épreuve écrite et/ou orale et/ou sur dossier, des études de cas, rapports de stage et exposés oraux (un travail collectif peut être demandé), l'évaluation des compétences par le tuteur de chaque période en milieu professionnel (stage).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des priorités de santé publique dans les actions d'éducation, de prévention et de dépistage - Qualité de la posture éducative du masseur-kinésithérapeute - Pertinence de l'analyse des besoins - Pertinence de l'analyse des besoins - Pertinence de la démarche éducative ou d'accompagnement - Pertinence du choix des outils pédagogiques - Pertinence des outils et des actions de dépistage et de prévention mis en œuvre - Mesure des effets de la démarche d'éducation, de prévention ou de dépistage

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<p>des pathologies chroniques, des polyopathologies ou pathologies complexes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépister et prévenir des problèmes de santé dans le champ de la masso-kinésithérapie, repérer et analyser les situations susceptibles d'entraîner des dysfonctions et des déficiences chez la personne ou des groupes de personnes. - Élaborer et organiser des actions de prévention, dépistage, conseils et formation de populations ciblées, notamment en lien avec les priorités de santé publique. - Conduire des actions d'entraînement des patients et /ou de leur famille en vue de leur permettre de s'approprier les techniques d'intervention proposées par le masseur-kinésithérapeute. - Accompagner par des techniques de communications appropriées, le patient et/ou son entourage vers des changements de comportement, de modes de vie et d'habitude en prenant mieux en compte sa santé. - Conseiller, informer ou former à la prévention en masso-kinésithérapie les professionnels et les autres partenaires en fonction de leurs responsabilités. 		
4. Prise en charge individuelle ou collective en masso-kinésithérapie dans différents contextes	<p>C4. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser et adapter les conditions d'accueil et d'utilisation des locaux et des équipements nécessaires au bon déroulement de la séance. - Identifier les risques iatrogènes de l'intervention en masso-kinésithérapie. - Repérer les risques intéressant la personne ou le professionnel, liés à l'activité masso-kinésithérapique et déterminer les mesures préventives. - Planifier les activités et les priorités, définir le contenu de la séance en fonction des avancées du projet thérapeutique. - Évaluer l'état psychologique du patient, sa motivation et son évolution au cours des séances. 	<p>Les modalités d'évaluation consistent en des épreuves écrite et/ou orale et/ou sur dossiers, études de cas, rapports de stage et exposés oraux et une évaluation en situation pratique, la délivrance de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 2 en fin de formation, l'évaluation des compétences par le tuteur de chaque période en milieu professionnel (stage).</p>	<p>-Pertinence de l'organisation de la séance - Pertinence de la mise en œuvre de l'intervention - Pertinence de la conduite de séance - Cohérence du contenu en lien avec le déroulement de la séance Les indicateurs sont un peu redondants avec ceux du critère 2</p>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la personne, construire avec elle la séance, recueillir son adhésion aux actes thérapeutiques. - Mettre en œuvre l'intervention masso-kinésithérapique par des gestes, des techniques, des méthodes, un accompagnement et des supports adaptés au patient et à sa pathologie. - Adapter les protocoles et la durée de la séance en fonction de l'évolution de la situation clinique du patient et de ses réactions. - Sélectionner et mettre en place des conduites et compensations dans le champ de la masso-kinésithérapie permettant au patient de dépasser sa situation de handicap. - Prescrire les aides techniques adaptées à la pathologie traitée dans le respect de la réglementation et des recommandations. - Concevoir et conduire une séance de groupe seul ou en coanimation. - Analyser le déroulement de la séance, évaluer ses résultats obtenus et intégrer les adaptations nécessaires au projet thérapeutique. - Enregistrer les données relatives aux séances réalisées dans le respect de la déontologie et de la réglementation. - Assurer la traçabilité des soins en kinésithérapie dans le respect de la déontologie et de la réglementation. 		
4. Prise en charge individuelle ou collective en masso-kinésithérapie dans différents contextes	C5. Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir, écouter et instaurer une relation de confiance avec le patient, son entourage ou le groupe. - Développer une relation de partenariat avec la personne soignée. - Adapter sa communication, la nature des informations communiquées au patient et son comportement en fonction des caractéristiques du patient, de son état psychologique et de sa motivation. 	Les modalités d'évaluation consistent en l'évaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers, des études de cas, rapports de stage et exposés oraux, la réalisation d'un rapport écrit et/ou d'une soutenance orale.	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une relation de confiance et de partenariat avec le patient - Pertinence de l'analyse de la dimension relationnelle au cours de la situation de soin en masso-kinésithérapie - Cohérence et adaptation du mode de communication utilisé à la situation de soin

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer au patient les effets attendus, les risques et les limites de l'intervention en masso-kinésithérapie, en prenant en compte sa pathologie, son niveau de connaissances, ses représentations, son environnement social, professionnel et culturel, son niveau de langage, ses attentes pronostiques et son état psychologique. - Expliquer le déroulement de la prise en charge masso-kinésithérapique et s'assurer de sa compréhension par le patient et son entourage. - Négocier et construire les modalités de l'intervention avec le patient et/ou son entourage en fonction des objectifs du projet thérapeutique. - Faciliter, développer et analyser les interactions entre les participants d'une séance de groupe. - Rechercher et/ou maintenir les alliances thérapeutiques avec le patient tout au long de l'intervention. - Responsabiliser la personne, la famille, l'entourage quant à l'importance de leur participation à la prise en charge thérapeutique et établir une relation de partenariat. - Soutenir la personne, la famille et/ou l'entourage tout au long de la prise en charge thérapeutique. - Établir une relation d'aide vis-à-vis du patient. 		
A8. Veille professionnelle et actions d'amélioration des pratiques professionnelles	C6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie <ul style="list-style-type: none"> - Rédiger un bilan ou rendre un avis dans un cadre médico-administratif. - Identifier et sélectionner les textes législatifs et réglementaires en vigueur afférents aux déficiences, incapacités, handicap. - Sélectionner et conseiller le matériel adapté aux déficiences, incapacités, handicap. - Construire des méthodes et outils d'enquête adaptés aux problèmes posés en santé publique dans le domaine de la masso-kinésithérapie dans différents contextes. 	Les modalités d'évaluation consistent en des épreuves écrites et/ou orales et/ou sur dossiers, un travail collectif présenté par oral peut être demandé, la réalisation d'un rapport écrit et/ou d'une soutenance orale.	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence dans la prise en compte du contexte de l'intervention - Pertinence de la méthodologie d'intervention - Pertinence de l'argumentation - Pertinence de l'information délivrée au patient

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller les partenaires dans le cadre d'actions entreprises dans le domaine de l'ergonomie physique, de la prévention des troubles musculosquelettique, des pathologies cardio-vasculaires, des accidents sportifs, etc. - Présenter, expliciter et argumenter auprès des professionnels partenaires concernés les recommandations en masso-kinésithérapie. - Évaluer les besoins d'une personne et ses capacités à pouvoir effectuer certaines tâches ou activités personnelles, professionnelles ou sociales, avec aide ou sans aide humaine ou technique, à partir d'une analyse de dossiers et de bilans masso-kinésithérapiques. - Informer le patient sur l'attribution des avantages sociaux auxquels son état lui donne droit. 		
<p>A8. Veille professionnelle et actions d'amélioration des pratiques professionnelles</p> <p>A9. Recherche et études en masso-kinésithérapie</p>	<p>C7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer son activité professionnelle avec un esprit critique et dans une démarche réflexive intégrant l'innovation. - Connaître et intégrer la démarche qualité à son activité professionnelle. - Identifier les tutelles, les organisations et structures administratives en charge de la qualité et de la sécurité des soins, ainsi que la réglementation en la matière. - Identifier et suivre les évolutions des connaissances scientifiques et empiriques et des pratiques professionnelles. - Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'actualisation des connaissances, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé et des évolutions sociétales. - Adapter sa pratique professionnelle et réajuster ses interventions thérapeutiques en fonction de l'analyse effectuée, des évolutions identifiées et des résultats de la démarche qualité. 	<p>Les modalités d'évaluation consiste en en la réalisation d'un rapport écrit et/ou d'une soutenance orale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence de l'analyse de la pratique professionnelle -Hiérarchisation des types d'information pris en compte dans l'évaluation des interventions -Pertinence de la démarche d'analyse critique concernant les interventions en masso-kinésithérapie -Pertinence de la démarche de développement professionnel continu

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Développer ses connaissances théoriques et techniques dans les domaines des sciences, des outils d'intervention et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. - Adapter et transférer ses savoirs et ses compétences dans différents contextes professionnels et différents modes d'exercice. - Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe, ou d'autres professionnels. - Identifier les domaines de formation personnelle à développer visant l'amélioration de l'intervention en masso-kinésithérapie. - Rechercher les moyens de formation professionnelle et d'actualisation des connaissances, suivre des actions de formation afin d'optimiser sa pratique professionnelle, la qualité et la sécurité des soins, notamment des actions d'apprentissage collaboratif. - Analyser et évaluer sa formation. - Autoévaluer, mettre en lien et intégrer ses acquis. - Analyser les résultats et l'impact de la formation sur sa pratique professionnelle. 		
A9. Recherche et études en masso-kinésithérapie	C8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et utiliser les bases de données scientifiques. - Conduire une recherche bibliographique. - Analyser et synthétiser les articles scientifiques et évaluer leur impact potentiel sur sa pratique professionnelle ou sur la recherche conduite. - Formuler un questionnement scientifique, permettant de dégager les objectifs de la recherche. - Élaborer un protocole de recherche. - Identifier les organismes à consulter et les rôles des partenaires mobilisables dans la cadre de la recherche. 	Les modalités d'évaluation consistent en des épreuves écrites ou/et orales et/ou production de rapports ou d'exposés se rapportant à des travaux individuels ou collectifs, et via les productions intermédiaires réalisées pour le mémoire, l'évaluation écrite et orale d'un mémoire par un jury constitué du directeur de mémoire, d'un enseignant universitaire, d'un ou plusieurs kinésithérapeutes possédant	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence de la démarche d'étude et de recherche dans son champ d'activités - Qualité de la recherche d'informations - Pertinence de la méthode de recherche - Conformité de la méthode de recherche avec les bonnes pratiques professionnelles - Qualité de la production

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier et conduire une action de recherche de manière individuelle et en groupe. - Élaborer une communication orale et rédiger un rapport et un mémoire de recherche. - Communiquer en français et en langue étrangère par écrit et par oral sur la recherche réalisée. 	une expertise sur la thématique choisie.	
A7. Gestion des ressources et management	C9. Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un projet de création et de fonctionnement d'une structure, d'un cabinet, en rapport avec des besoins de santé identifiés en veillant à la conformité avec la réglementation. - Mettre en place une organisation adaptée du point de vue logistique, équipement, personnel et de fonctionnement correspondant à l'offre de soin. - Contribuer au fonctionnement optimisé d'un cabinet ou d'une structure de masso-kinésithérapie. - Fédérer autour d'un projet dans une approche collaborative, en tenant compte des règles de gestion des ressources humaines en vigueur. - Prévoir un budget prévisionnel, réaliser le suivi et la gestion d'un budget. - Établir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable d'un cabinet. - Veiller à la conformité des locaux, des installations et des matériels utilisés par les masseurs-kinésithérapeutes au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité. - Organiser l'espace professionnel et le plateau technique utilisé par les professionnels. - Choisir le matériel adapté à la structure et aux activités de masso-kinésithérapie en rapport avec l'offre de soin et organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et des consommables utilisés par les masseurs-kinésithérapeutes. 	Les modalités d'évaluation consistent en une épreuve écrite et/ou orale et/ou présentation de dossiers	<ul style="list-style-type: none"> - Rigueur de la gestion de projet - Conformité des règles dans la gestion d'un budget - Conformité aux règles d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité dans les locaux et matériels - Conformité dans l'application des règles de gestion du personnel - Respect des règles de gestion administrative

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et contrôler la gestion des déchets dans le respect des règles et des procédures. - Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités. - Organiser la gestion des archives dans le respect de la réglementation. - Utiliser les logiciels de gestion spécifiques (comptabilité, prise de rendez-vous, statistiques d'activité...). 		
	<p>C10. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne ou du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser et planifier ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, ainsi que des interventions conduites en simultané par d'autres professionnels auprès de la personne ou du groupe, dans le respect de la déontologie et de la réglementation en vigueur. - Identifier les missions des différents acteurs intervenant pour la prise en charge de la personne ou du groupe, la nature des informations à leur transmettre ainsi que les ressources existantes sur le territoire de santé. - Établir des relations professionnelles de qualité basées sur le respect mutuel, en favorisant le dialogue, la concertation et les décisions consensuelles. - Instaurer et maintenir des liaisons et partenariats avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des patients (santé, médico-social, social, sportif, culturel, associatif...). - Développer et mettre en œuvre des activités ou des projets transversaux au sein de l'établissement et dans le cadre de réseaux. - Coordonner ses actions et soins avec les aidants, les professionnels de santé, les intervenants notamment dans le champ social, économique, sportif, éducatif pour 	<p>Les modalités d'évaluation consistent en une épreuve écrite et/ou orale et/ou dossiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence de l'identification et de la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs - Pertinence des modalités de coopération et de collaboration mises en œuvre - Qualité de la prise en charge collective des patients - Conformité des actions mises en place pour la répartition des activités et des compétences - Qualité de l'organisation de l'activité de masso-kinésithérapie

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<p>élaborer en commun ou conduire des projets d'intervention pluriprofessionnels pertinents.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner les outils de transmission de l'information adaptés aux situations et en assurer la mise en place avec efficacité. - Prendre en compte dans son activité les actions de prévention mises en place sur le territoire. - S'adapter à différents contextes professionnels et culturels, y compris dans une démarche ouverte à l'international. 		
A10. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels	<p>C11 : Former et informer les professionnels et les personnes en formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'accueil, l'information et l'accompagnement d'un professionnel, d'un étudiant ou d'une personne en formation dans le service ou la structure. - Contribuer à la formation des étudiants en masso-kinésithérapie dans le cadre d'actions de tutorat. 	Les modalités d'évaluation consistent en des épreuves écrites et/ou orales et/ou présentation de dossiers, des études de cas et/ou analyses de situations et/ou rapports de stage et/ou exposés	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des informations prises en compte - Pertinence des actions conduites - Cohérence des actions conduites